L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue du Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 4 MAI 1878.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Bulletin météorologique.**—On nous annonce pour aujourd'hui : temps plus frais, clair ou partiellement couvert. Vent du nord-ouest, hausse barométrique.

**Température, 3 Mai 1878.**
Thermomètre de C. DURAND, Opticien.

| | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 h. du matin.... | 70 | 21 |
| Midi..... | 76 | 24 |
| 3 P. M..... | 78 | 25 |
| 6 P. M..... | 73 | 23 |

**Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.** — Hôtel St-Charles.—W P Bruce, Springfield, Texas; Levin Lake, New York ; D N James, do; Max Sax, Nashville ; S Wall, do ; W D Phillips, Philadelphie ; H M McIntyre, Baltimore ; W G Wyly, Lne ; M Ullmann, Mempeis ; M Seeling, do ; J B Levy, do; S Cohn, Little Rock, Ark ; Phil Pfeifer, do ; L Katzenberg, do ; Simon Sturm, Memphis ; Abe J Feres, do ; J S Kaliski, Monroe, Lne ; Saml Franklin, Pinal Bluff, Ark; J A Collins, femme et enfant, Louisville ; W W Crossley, New York ; C L Campbell, do ; E F Brown, do ; L Mark et femme, Galveston ; W H Stowe, ville ; J K Draper, New York ; Wm L Shaffer, Lne ; J K Garr, bas de la côte ; J McFarland, Houston ; E Soannell, St-Jacques ; Robt Pugh, Lne ; S J High, Miss ; R W Dugan, St-Louis ; J W Porter, Washington, D C ; James Fraser, New York.

CITY HOTEL.—J A Freeman, Kansas ; Mr Exelson, ville ; A J Boland, Columbus, Ga ; T S Yard, Mobile, Ala ; G W Kirk, Happy Jack ; Park Ware, Miss ; J S Webb, Tenn ; J Newmeyer, Philadelphie ; C L Leonard, New York City ; C S Haygart, ville ; A McWilliams, ville ; Wilson Jones, str Jno Wilson ; Henry W Rahner, do ; Jno A Peale, Greenville, Miss ; Mme A J Denny et 2 enfants, Ill ; John G Fiend, Mobile ; A Sandloski, Ark ; A O Middleton, Crystal Springs ; M Garity, sfr Jno Wilson ; W F Dillon, str Bonnie Lee ; A A Roland, str Natchez ; Wm D Phillips, Philadelphie ; Chas B Oalkers, Galveston, Tex.

**Académie de Musique.**—Hier soir, il y a eu bonne chambrée pour le bénéfice de Miss Katie Putman. Aujourd'hui, la dernière matinée avec "Old Curiosity Shop" et "Lena the Madcap" dans la soirée.

**Les gens de Laguayra.** — Les émigrants polonais qui hésitaient à accepter les offres faites par les planteurs de Ste-Marie, se sont décidés à partir pour cette paroisse. Seulement quelques-uns resteront ici où ils pourront être occupés comme jardiniers. Le départ de ceux qui vont à la campagne, aura lieu ce matin.

**Un cheval emporté.**—Jeudi soir, sur les 9 heures, l'officier Fitzgerald a arrêté, au coin des rues Chippewa et Washington, un cheval qui avait pris le mors aux dents. Il était attelé à un buggy ou il n'y avait personne. L'officier a été traîné un demi-blet et ce n'est qu'à un détour de rue qu'il a pu arrêter complètement l'animal. L'officier a livré le cheval et le buggy à M. St-Clair, de l'hôtel St-Charles, qui les avait à sa charge.

**Chute de corniche.**—Hier matin, entre 6 et 7 heures, au moment où miss Mary Hewitt, fille de l'officier Hewwitt, du premier precinct, passait rue Deloré; un morceau de la corniche d'une des bâtisses dépendantes de la fonderie de Mr Leeds, est tombée et une brique atteignant miss Hewitt, l'a blessée au pied. La lésion est légère.

**Nominations par le gouverneur.**—Daniel A. Wilson, administrateur public de successions dans la paroisse d'Orléans.

M. T. Kavanaugh, membre du conseil de ville de la ville de Washington, paroisse de St-Landry, en remplacement de R. L. Wilkins, élu maire.

Walthall Burton, de St-Landry, et G. B. Genin, des Avoyelles, commissaires des levées du 2d District de l'Etat de la Louisiane.

Joseph McMahon, du 1er ward, W. Kain, du 3e ward et Edward Flood, du 10e ward, préposés au recensement de ces wards conformément à la 1re section de l'acte No — de la session extraordinaire de la Législature de 1877.

**Incendies.**—Jeudi soir, sur les 10 heures, une explosion de lampe à huile de charbon, a mis le feu à la maison de Mme McMahon, rue de Lafayette No 287. Un enfant, qui avait été atteint par les flammes dans son lit, est mort hier. Les meubles étaient assurés pour $500 à la compagnie d'assurance mutuelle du Sun. Dommage $50 environ.

**Corps trouvé.**—Hier matin, vers les 11 heures, le corps d'un enfant a été trouvé sur l'arrière plan du cimetière de St Patrick. Le corps était entièrement décomposé, et le coroner a été prévenu.

**Tentative de suicide.**—Un individu nommé D. D. Smith a cherché à mettre un terme à son existence hier matin, à sa résidence, rue Jena, entre Colisée et Chesnut, en buvant du Chloroforme. Le docteur S R Chambers appelé à temps au lit du malade lui a administré un antidote qui lui a sauvé la vie. Des tracas de famille ont été la cause de l'attentat de Smith.

**La succession de Patrick Irwin.**—Cette grande succession a été ouverte hier. La pétition de la veuve a été déposée au greffe. Mme Irwin dit que son mari n'avait ni ascendants, ni descendants, ni collatéraux ; qu'il n'a pas laissé de dettes et que, s'il y en a, elle est prête à les payer; qu'il n'y a pas de testament; qu'une moitié de la succession lui appartient comme membre survivant dans la communauté et qu'elle a droit, pendant sa vie, à l'usufruit de l'autre moitié.

**Association des planteurs-sucriers.**—Cette association a tenu sa séance mensuelle Jeudi soir au bureau de la Crescent City Oil Company, rue de la Commune, sous la présidence de M. Duncan F. Kenner.

On a lu une lettre de M. W. G. LeDuc, commissaire, qui annonce un envoi de cannes du Japon.

M. Kenner a suggéré que cette envoi de cannes fut divisé pour que les planteurs puissent en avoir pour essai sur leurs terres.

En vue du grand développement de l'industrie sucrière en Europe, l'Association pensant qu'il serait bon d'y envoyer un homme de science et de pratique pour étudier les améliorations faites dans cette industrie et faire un rapport, a passé une résolution par laquelle le gouverneur de la Louisiane est invité à nommer le professeur Richard S. McCulloch de l'Université de l'Etat de la Louisiane, comme commissaire honoraire de l'Etat à l'Exposition de Paris, mais sans frais pour l'Etat.

La résolution a été fortement appuyée par M. Bradish Johnson.

M. J. Dymond a lu ensuite sur la fabrication du sucre et sur le travail en Louisiane, un document qui a été trouvé fort intéressant.

M. Nicholl a dit que dans son habitation le système central avait été adopté. Les tenanciers reçoivent un tiers du produit net de la récolte.

M. Bradish Johnson a dit que le système en était un de grande importance. Il a cultivé avec des tenciers et il a fait de l'argent. Il a invité le secrétaire a demander sur ce point des renseignements à M. Chas. Walker, du Tèche, qui a adopté ce système et qui doit le connaître sous toutes ses faces.

Plusieurs suggestions pour protéger les intérêts sucriers de l'Etat ont été faites, après quoi la séance a été levée.

## OFFICIEL.

### Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

*Session extraordinaire de 1877.*

No. 30] LOI

Pourvoyant aux appels dans les causes criminelles, fixant le jour de renvoi de ces appels et limitant le temps dans lequel ces appels peuvent être accordés, pourvoyant à la priorité de ces appels à la Cour Suprême.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent, Que dans toutes les causes criminelles où la constitution permet des appels, les parties désirant des appels devront présenter leurs motions, verbalement ou par écrit, en pleine cour. Ces motions devront être présentées aux cours autres que celles du premier district judiciaire, dans le cours de la session durant laquelle la sentence aura été prononcée, et aux cours du premier district judiciaire dans les dix jours qui suivront celui où la sentence aura été prononcée.

Clause 2.—Décrètent de plus, Que ces appels devront être suspendus et qu'il ne devra être exigé aucun cautionnement du demandeur.

Clause 3.—Décrètent de plus, Qu'il ne devra pas être accordé d'appels, dans les susdites causes, après l'expiration du temps spécifié.

Clause 4.—Décrètent de plus, Que ces appels devront être présentés à la Cour Suprême dans les dix jours qui suivront celui où l'ordre aura été accordé, quand la cour sera en séance, le jour fixé pour la présentation, et ces causes devront être décidées avant les autres—pourvu que si la cour n'est ajournée sine die à l'instant où les appels devaient être présentés, le greffier de la cour devra, immédiatement, transmettre les dossiers et les mémoires accompagnant ces appels, à l'endroit où la Cour Suprême devra se réunir ensuite. Le tout devra être adressé au greffier de la cour du dit endroit, où les décisions devront être rendues ; pourvu, de plus, que le juge de la cour dont les décrets auront motivé ces appels pourra, si cela est nécessaire, fixer un autre endroit pour la présentation des appels, lorsqu'il croira que le changement hâtera la décision.

Clause 5.—Décrètent de plus, Que toutes les lois ou parties de lois contraires sont abrogées et que cette loi devra être exécutée à dater du 1er mars 1878.

[Signé] LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

[Signé] LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 30 février 1878.

[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 33] RÉSOLUTION

des deux Chambres, demandant à nos sénateurs et à nos représentants au Congrès de s'opposer à un bill qui ordonne de fermer le bayou Lafourche, d'y établir des écluses, &c.

Attendu qu'il a été présenté au Congrès des Etats-Unis un bill qui ordonne de fermer le bayou Lafourche et d'y établir des écluses ;

Attendu que l'adoption d'un bill de ce genre ferait un tort irréparable aux personnes qui demeurent le long du dit bayou,

Il est résolu que le Sénat et la Chambre des Représentants, en assemblée, demandent aux sénateurs et aux représentants de la Louisiane au Congrès de s'opposer à la mesure ;

Il est résolu que les sénateurs et les représentants de la Louisiane au Congrès sont priés d'user de toute leur influence pour obtenir du gouvernement la somme nécessaire pour faire enlever, de l'embouchure du bayou, au Golfe, les obstructions qui y furent placées, par les autorités militaires des Etats-Unis, durant la guerre de 1812-1814 ; pour nettoyer le bayou "Teche," de St-Martinville à Pont Breaud.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 19 février 1878.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 38.] LOI

Relative aux crimes et délits, autorisant les juges, dans certains cas, à condamner les prisonniers aux travaux publics, aux travaux à exécuter sur les voies publiques, ou aux maisons de travail, délégant aux autorités des paroisses et des municipalités le pouvoir que demandé l'exécution de la loi.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane en assemblée, décrètent, Que dans toutes les poursuites criminelles, quand une personne est déclarée coupable, à l'une des cours de cet Etat, d'un crime ou d'un délit que la loi punit par les travaux forcés, mais qui n'entraîne pas nécessairement cette peine, le juge devant qui la culpabilité aura été déclarée, pourra condamner la dite personne aux travaux publics, aux travaux à exécuter sur les voies publiques ou dans les rues de la paroisse ou de la ville dans laquelle le crime ou le délit aura été commis, et si le crime ou le délit entraîne le paiement des frais de la poursuite, la sentence ne devra pas différer de celle que prescrivent les lois actuelles—*pourvu* que quand une amende est imposée comme partie de la pénalité, le juge, si l'amende et les frais ne sont pas acquittés pourra imposer un travail additionnel dont il sera tenu compte à la dite personne à raison d'une piastre par jour.

Clause 2.—Décrètent, de plus, Que dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le Conseil de ville, et, dans chacune des paroisses, le juri de police, auront plein pouvoir d'adopter toutes les ordonnances et toutes les lois qu'ils jugeront nécessaires en vue de l'exécution de la présente loi, de la discipline et de l'emploi des condamnés ; —*pourvu* qu'un juri de police ne fasse pas traîner la chaîne et le boulet à un condamné, ne lui fasse porter aucun insigne ou symbole de dégradation, ne le fasse pas travailler durant plus de dix (10) heures par jour et ne le fasse pas commencer le travail avant six heures du matin ; —*pourvu* que le condamné ne soit pas employé hors des limites de la paroisse dans laquelle le crime ou le délit aura été commis et n'exécute pas d'autres travaux que les travaux publics et ceux à exécuter sur les ponts, sur les voies ou dans les rues de la paroisse ou de la ville, ou dans les maisons de travail que le juri de police pourra établir.

Clause 3.—Décrètent, de plus, Que toutes les lois contraires sont, par la présente, abrogées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.

Approuvée le 23 février 1878.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur.

Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire-d'Etat.

No 38.] LOI

Relative aux crimes et délits, autorisant les juges, dans certains cas, à condamner les prisonniers aux travaux publics, aux travaux à exécuter sur les voies publiques, ou aux maisons de travail, délégant aux autorités des paroisses et des municipalités le pouvoir que demandé l'exécution de la loi.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane en assemblée, décrètent, Que dans toutes les poursuites criminelles, quand une personne est déclarée coupable, à l'une des cours de cet Etat, d'un crime ou d'un délit que la loi punit par les travaux forcés, mais qui n'entraîne pas nécessairement cette peine, le juge devant qui la culpabilité aura été déclarée, pourra condamner la dite personne aux travaux publics, aux travaux à exécuter sur les voies publiques ou dans les rues de la paroisse ou de la ville dans laquelle le crime ou le délit aura été commis, et si le crime ou le délit entraîne le paiement des frais de la poursuite, la sentence ne devra pas différer de celle que prescrivent les lois actuelles—*pourvu* que quand une amende est imposée comme partie de la pénalité, le juge, si l'amende et les frais ne sont pas acquittés pourra imposer un travail additionnel dont il sera tenu compte à la dite personne à raison d'une piastre par jour.

Clause 2.—Décrètent, de plus, Que dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le Conseil de ville, et, dans chacune des paroisses, le juri de police, auront plein pouvoir d'adopter toutes les ordonnances et toutes les lois qu'ils jugeront nécessaires en vue de l'exécution de la présente loi, de la discipline et de l'emploi des condamnés ; —*pourvu* qu'un juri de police ne fasse pas traîner la chaîne et le boulet à un condamné, ne lui fasse porter aucun insigne ou symbole de dégradation, ne le fasse pas travailler durant plus de dix (10) heures par jour et ne le fasse pas commencer le travail avant six heures du matin ; —*pourvu* que le condamné ne soit pas employé hors des limites de la paroisse dans laquelle le crime ou le délit aura été commis et n'exécute pas d'autres travaux que les travaux publics et ceux à exécuter sur les ponts, sur les voies ou dans les rues de la paroisse ou de la ville, ou dans les maisons de travail que le juri de police pourra établir.

Clause 3.—Décrètent, de plus, Que toutes les lois contraires sont, par la présente, abrogées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.

Approuvée le 23 février 1878.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur.

Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 35] LOI

Pour amender la troisième clause d'une loi intitulée "loi créant des cours de recorders dans la ville de la Nouvelle-Orléans (approuvée le 1er mai 1877), pourvoyant à la désignation et à l'élection de recorders, indiquant leur juridiction, leur qualité et leurs pouvoirs," et pour rappeler une loi intitulée "loi établissant quatre cours municipales dans la ville de la Nouvelle-Orléans, indiquant la juridiction et les fonctionnaires de ces cours, abrogeant toutes les lois qui établissent des cours de recorders, pourvoyant au transfert des archives des cours de recorders aux dites cours municipales, &c.," et approuvée le 17 mai 1873 ; pour abolir la cinquième cour municipal du septième district de la Nouvelle-Orléans, pourvoir aux transfert des livres et des archives de la dite cour, fixer la rétribution du juge et celle du constable du septième juge de paix, rétribution à laquelle devra pourvoir la ville de la Nouvelle-Orléans en remplacement de frais et d'émoluments dans les causes criminelles qui sont du ressort de la dite cour, abroger toutes les lois et parties de lois contraires à la présente loi, soit amendée de manière à se lire comme suit :

"Clause 3.—Décrètent, de plus, Qu'à chaque élection subséquente, les électeurs des deux districts de cours de recorders de la ville de la Nouvelle-Orléans devront élire un recorder pour chacun de ces deux districts, lequel recorder devra exercer ses fonctions durant deux ans ou jusqu'à ce que son successeur soit élu et entre en fonctions."

Clause 2.—Décrètent, de plus, Que cette loi devra être exécutée à dater de son adoption.

[Signé] LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

[Signé] LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 19 février 1878.

[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

—Une jeune fille de Lecelles (Nord) vient d'accoucher de deux filles et un garçon. Cette femme, qui n'a que 25 ans, a 9 enfants, dont l'aîné n'a que 11 ans.

# Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

## AFFAIRES D'ORIENT.

### Nouvelles générales de la situation.

Londres, 3 mai—Les Russes ont passé la ligne de démarcation de Bulair.

L'insurrection continue dans la Thessalie.

Mr Crem, secrétaire d'Etat pour le département de l'intérieur, parlant de nouveau à Preston, a déclaré que le gouvernement n'était en aucune façon enclin à la guerre, mais qu'il était déterminé à se préparer pour toutes les éventualités.

On s'attend à ce que la Russie envoie son ultimatum à la Porte relativement à l'évacuation des trois forteresses.

L'impression générale à Berlin est que l'Angleterre en se prêtant aux négociations n'a d'autre but que de gagner du temps pour concentrer ses troupes.

Les commandants turcs des trois forteresses qui devaient être évacuées commencent à se montrer ouvertement hostiles aux Russes.

La Russie de son côté retire évidemment ses troupes de l'étranger et recrute des soldats pour la lutte qui se prépare.

### Combat entre les Serbes et les Bachi-Bozouks.

Une dépêche spéciale de Belgrade au Standard rapporte un combat entre les Serbes et les Bachi-Bozouks près de Pristina. Les pertes ont été considérables des deux côtés.

### La position des Russes près de Constantinople.

Londres, 3—Quoique l'on ait lieu de croire que la Russie n'est assurée la neutralité de l'Autriche, sa situation militaire en Turquie n'en est pas moins considérée comme étant extrêmement critique. L'attitude des troupes turques est de plus en plus favorable, dit-on, à une alliance avec les troupes anglaises.

Il y a un mois tout semblait devoir céder devant l'influence de la Russie ; mais à présent les choses ont changé.

La Porte semble être plus intraitable qu'elle ne l'a jamais été auparavant, et l'armée turque est maintenant si forte que les menaces de la Russie n'ont que peu d'effet. Les Turcs occupent des positions retranchées et sont à peine inférieurs en nombre aux troupes que les Russes pourraient masser à un moment donné.

Il n'y a plus à craindre de surprise maintenant, et l'attaque la plus sérieuse de la part des Russes rencontrerait une résistance assez longue pour donner à une autre puissance le temps d'intervenir et de venir au secours de la Turquie.

En vue de ces circonstances, il est peu probable que la Porte consente à l'évacuation de Shumla, de Varna et de Batoum, même pour éloigner l'armée russe du voisinage de Constantinople.

Il faudra par conséquent que le général Todleben déploie un bien grand talent diplomatique pour surmonter toutes les difficultés qui se présentent ; et il faudra également que la disposition à la conciliation soit réellement bien forte à St. Pétersbourg pour résister à la politique de temporisation, que les Turcs, comprenant la force de la position, ne manqueront pas d'exercer avec leur habileté reconnue.

### Les rations de guerre.

Londres, 3—On a distribué pour la première fois hier, aux troupes à Woolwich, des viandes conservées et des biscuits, afin de les accoutumer aux rations qui leur seront données en cas de guerre.

### Les bataillons de la garde.

Londres, 3 mai.—Le Guardian de Manchester dit que sept bataillons de la garde, à savoir : le 1er régiment de grenadiers, le 2ème de cold steam, et le 1er d'écossais, ont été complétés et sont prêts à s'embarquer au premier signal. Quatre autres bataillons recrutent afin de compléter leur cadre, qui doit être de mille hommes par bataillon.

### La destination du navire Cimbria.

Londres, 3.—Le Cuirat News dit que le navire à vapeur Cimbria a été engagé, le 20 mars dernier par la Russie, pour une année. Il doit servir exclusivement comme transport et a été payé 14,800 livres et assuré par messieurs Mendelsohn, banquiers de Berlin. Il doit fournir des provisions et des munitions de guerre à la flotte russe du Pacifique. Après avoir embarqué le matériel de guerre acheté par la Russie aux Etats-Unis, il se rendra sur la côte du Japon.

### La maladie du prince Gortschakoff.

Londres, 3 mai—L'Agence Russe rapporte que la goutte a attaqué les deux pieds du prince Gortschakoff et que la douleur l'empêche de dormir. Ses médecins lui ont ordonné de s'abtenir de s'occuper d'affaires pour le moment.

### Baker Pacha.

Constantinople, 3.—Baker Pacha a été nommé commandant du premier corps d'armée qui défend les lignes de Constantinople.

### L'honorable Gathorne Hardy élevé à la pairie.

Londres, 3—On annonce officiellement que l'honorable Garthorne Hardy a été élevé à la pairie avec le titre de vicomte de Cranbrook.

### Une adresse sur la question d'Orient.

Une adresse relativement à la question d'Orient a été mise en circulation, exprimant du regret que les réserves aient été convoquées et déclarant qu'il n'y a pas d'obstacle suffisant pour empêcher le Congrès de se réunir.

Cette adresse a été signée déjà par dix-sept mille personnes, en comprenant les ducs de Westminster et de Bedford, le marquis de Bath, les évêques d'Exeter et d'Oxford, plusieurs nobles, Mr Carlisle, le révérend Mr Spurgeon, le docteur Newman Hall, Mr Cobert Browning et Sir Charles Reed. L'adresse a été présentée à la Reine.

### Une nouvelle proposition de l'Allemagne.

Londres, 3—Une dépêche spéciale de Vienne au Standard affirme que l'Allemagne propose de placer le traité de San Stefano devant le congrès au lieu que ce soit la Russie qui le fasse.

Cette offre n'a pas encore été acceptée.

## FRANCE.

### Prise de voile pour une fille de Prévost Paradol.

Paris, 3—Mlle Thérèse Prévost Paradol, la plus jeune fille de l'éminent écrivain, Lucien Anatole Prévost Paradol, qui a été ambassadeur français à Washington et qui s'y est suicidé en 1870, vient de prendre le voile hier au couvent des Filles de Sion où sa sœur avait déjà pris le voile avant elle.

Sa tante, le seul membre survivant de la famille, est une nonne.

### Rencontre à l'épée.

Paris, 3 mai—Le comte de Maille, qui a qualifié de fraude, hier, l'action du comité électoral, a été blessé aujourd'hui dans une rencontre à l'épée avec le député Laisant.

## ITALIE.

### Le Congrès des Républicains.

Rome, 3—Les républicains italiens se sont réunis en congrès depuis trois jours. Quatre cents clubs environ étaient représentés.

Signor Pantano, directeur du journal mazzinien Dovere, a prononcé le discours d'ouverture récapitulant le programme des républicains. Il a nié qu'il y eut aucune division dans les rangs des républicains, et en terminant, il a déclaré que de tous les partis politiques le parti républicain était celui qui pouvait se montrer le plus tolérant.

Cette déclaration a donné lieu à de bruyants applaudissements. Le sujet principal de discussion a été le plan de l'unité des républicains de l'Italie. On a accepté enfin à l'unanimité la proposition d'élire un comité provisoire républicain, chaque district de l'Italie devant envoyer un représentant par trois mille membres républicains.

Pendant le congrès on a réclamé plusieurs fois que l'Italie avait droit à Trieste et à Trédente. Aucune société de communistes ou de socialistes n'était représentée.

### L'explosion et la destruction des moulins de farine à Minneapolis.

Minneapolis, 3 mai.—Une terrible explosion a eu lieu hier, détruisant plusieurs des grands moulins de farine de cette ville.

On a cru d'abord à un tremblement de terre dans le voisinage.

Dix-sept personnes ont été tuées et cinq moulins ont été détruits. Les pertes ont été évaluées à un million et demi de piastres. Le plus grand des moulins était le Washburn, et c'est là où l'explosion a eu lieu, causée par le gaz qui s'échappait de la farine de blé.

**La révolution au Mexique.**

San Antonio, Texas, 3 mai.—Une dépêche officielle au général Ord annonce que la révolution a éclaté dans les Etats de Durango et de Nuevo Leon.

Le général Trevino a reçu l'ordre de réprimer ce mouvement révolutionnaire. On s'attend d'un moment à l'autre à ce que les garnisons de Mier et de Matamoras se prononcent contre Diaz.

Il y a beaucoup d'excitation dans le voisinage du Rio Grande. Le général Escobedo est ici.

**Les chances de succès de la révolution.**

Galveston, 3 mai.—On n'a rien appris de nouveau du Rio Grande aujourd'hui. Les autorités civiles et militaires prennent des mesures pour empêcher toute violation de la neutralité.

Le correspondant du "News" dit que des personnes bien informées sur les affaires de la frontière sont d'avis que la révolution réussira à renverser le gouvernement de Diaz. Les officiers peuvent difficilement empêcher les garnisons de se prononcer pour Lerdo.

## WASHINGTON.

**Chambre des Représentants.**

Immédiatement après la lecture du journal la Chambre s'est transformée en comité général pour prendre en considération le bill des allocations pour le département législatif.

Le comité l'a adopté a fini par rapporter le bill favorablement, mais il n'y a pas eu de résultat définitif. La Chambre est en séance ce soir.

**L'indemnité du Japon.**

Washington, 3—Le comité du Sénat sur les relations étrangères soumettra un bill pour rembourser au Japon le surplus de l'indemnité exigée de ce gouvernement.

**La Loterie de la Louisiane.**

L'avocat-général a préparé une opinion relativement au cas qui lui a été soumis par le Maître de Poste général, pour empêcher la compagnie de la Loterie de la Louisiane de distribuer ses billets par la malle des Etats-Unis. L'avocat-général déclare que le Maître de Poste général n'a pas le pouvoir de détenir à le Poste de la Nouvelle-Orléans des lettres que l'on soupçonne devoir renfermer des réclames pour la loterie.

Il donne la raison suivante : En vertu des Statuts Révisés le maître de Poste-général a le pouvoir de détenir que les lettres dont le timbre-poste manque, et il n'y a aucune exception à cette règle.

Les seules personnes autorisées par la loi à saisir des lettres qui ont été mises à la poste sont le collecteur du port, le marshal des Etats-Unis et l'agent spécial du département de la poste, et encore faut-il que ces lettres soient étiquettées ou qu'elles aient un signe quelconque pour les faire reconnaître.

Dans le cas où le maître de poste général aurait des soupçons relativement à une lettre enregistrée, il peut donner ordre que la lettre soit renvoyée au bureau de poste d'où elle est partie, mais ce pouvoir ne lui est accordé que pour les lettres enregistrées.

**Les troubles au Mexique.**

Dans la séance du Cabinet aujourd'hui on s'est occupé sérieusement de la question mexicaine.

Le gouvernement a été officiellement informé qu'un mouvement révolutionnaire a été organisé sur le territoire du Texas contre le gouvernement de Diaz.

Le secrétaire de la guerre, aussitôt après l'ajournement du cabinet, a lancé un ordre au général Ord, lui recommandant d'être extrêmement vigilant pour empêcher tout ce qui pourrait être interprété comme une violation des droits de neutralité par les Etats-Unis.

On croit généralement dans les cercles officiels que la révolution qui vient d'éclater au Mexique sera très sérieuse et donnera lieu à des troubles à la frontière.

Il n'y a pas à douter que les partisans de Lerdo en couragent les indiens à commettre des dépréditions au Texas, espérant que les troupes des Etats-Unis pourraient venir les pillards de l'autre côté du Rio-Grande et que cela donnera lieu à de nouvelle complications avec le gouvernement de Diaz.

Ce fait a été mentionné pendant la séance du cabinet, et l'un des membres a exprimé l'opinion que le général Escobedo, qui est actuellement au Texas, devrait être arrêté pour violation des droits de neutralité.

Une lettre officielle de M. Foster a été lue annonçant qu'il a repris ses fonctions d'ambassadeur des Etats-Unis au Mexique.

**La conférence relativement à la question de la nouvelle monnaie d'argent.**

L'assistant-secrétaire d'Etat, Seward, a annoncé qu'il aurait après aujourd'hui que la Suisse et la Hollande avaient accepté l'invitation des Etats-Unis de participer à une conférence sur la question de l'argent.

**La situation financière du pays.**

Le cabinet a pris également en considération la situation financière du pays, qu'il a déclaré être très satisfaisante, ainsi que l'indique le tableau de dette publique préparé le 1er de ce mois.

Le secrétaire Sherman dit que les souscriptions aux Bons de 4 pour cent se sont montées aujourd'hui à un demi-million de dollars.

D'un autre côté, le Bureau des statistiques prouve que dans les douze derniers mois notre commerce d'exportation a dépassé de deux cents millions de piastres notre commerce d'importation, ce qui est sans précédent.

**Bulletin météorologique.**

Washington, 3 mai.—Pour les Etats à l'ouest du Golfe, temps plus frais, clair ou partiellement couvert, vent du nord-ouest, hausse barométrique.

**Bourse au coton de Liverpool.**

Liverpool, 3—La circulaire des courtiers de coton de Liverpool dit que le coton a été en demande modérée et que les prix ont légèrement décliné pour tous les grades. Le coton américain a été également en demande modérée et les prix ont décliné de 1/16d. Il n'y a pas eu de variation dans le Sea Island. Les Futurs ont été très plats pendant toute la semaine et ont clôturé ils avaient décliné de 1/16d à 3132d.

**Marchés Etrangers.**

Liverpool, 5 P. M.—Coton—Les ventes embrassent 5,000 balles américaines. A liverp plus calme ; Uplands, pas ammoins de Low Middling, livraison mai et juin 5 25/32, juillet et août 5 7/8, août et septembre 5 29/32, septembre et octobre 5 31/32. Il y a dépression dans les tissus et filés de Manchester.

**Marchés américains**

New-York, 3 mai, au soir — Argent facile à la clôture à 3, sterling 486, or à 100⅜, gouvernements fermes à la clôture, nouveaux cinq 104 3/8, Etats calmes et fermes.

New York, 3, au soir—Coton calme, Uplands 10 5/8, Orleans 10 3/4. Ventes 427 balles ; recettes nettes de la semaine 4268, brutes 11,605 ; exportations pour la Grande Bretagne 5519; pour la France 50; pour le Continent 423 ; ventes 3092; stock 167,194.

New-York, 3—Coton, recettes nettes, 135, brutes 547. Futurs fermes à la clôture.

St-Louis, 3.—Farine lourde. Pore lourd à 8 55.

Cincinnati, 3.—Farine lourde et sans changement. Pore calme et ferme à 8 75.

Louisville, 3.—Farine sans changement. Pore ferme à 9 50.

New-York, 3. — Etat comparatif du coton de la semaine finissant vendredi :

| | balles. |
|---|---|
| Reçu dans tous les ports des Etats-Unis pour la semaine | 28,564 |
| Même saison l'année dernière | 16,960 |
| Total reçu depuis le 1er Sept. | 4,078,633 |
| " même date l'année der. | 3,817,330 |
| Exporté pendant la semaine. | 57,822 |
| Exporté même époque l'année dernière | 47,853 |
| Total exporté depuis sept 1er | 2,926,873 |
| " même date l'année dern. | 2,656,265 |
| Stock dans tous les ports des Etats-Unis | 424,200 |
| Stock même époque l'année dernière | 552,182 |
| Stock dans toutes les villes de l'intérieur (Macon exceptée) | 46,493 |
| Stock même époque l'année dernière | 65,481 |
| Stock à Liverpool | 887,000 |
| " même époque l'année dernière | 1,240,000 |
| Coton américain en mer pour la Grande Bretagne | 204,000 |
| En mer même époque l'année dernière | 151,000 |

## FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, Tenn, 3.—Le fleuve est maintenant et a 29 pieds et 8 pouces. Orage et fortes pluies de bonne heure ce matin ; beaucoup de bruit. Thermomètre dans la journée, Maximum du thermomètre 73.

Vicksburg, 3—Légère pluie, thermomètre 72. Le fleuve a monté de 6 pouces. Descendant : Schenk, 5 M ; Gold Dust à 8 A M ; Les à 5 P M ; Illinois.

Cincinnati, 3 mai.—Le rivière a 30 pieds 7 pouces et monte.

Temps pluvieux toute la journée.

Pittsburg, 3 mai. — La rivière a 5 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Evansville, 3—Temps pluvieux toute la journée, maintenant clair et frais. La rivière monte.

Cairo, 3—Arrivé: Gold Rule de la Nile-Orléans à 3 A M; Cincinnati de la Nile-Orléans à 6 P. M; Katie de la Nile-Orléans à 7.

Fleuve, 32 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair et agréable

Shreveport, Lne, 3—Fortes averses ce matin, temps maintenant couvert et frais. La rivière a monté de 11 pouces.

**PASSES.**

Port Eads, 3, 6 P. M.—Vent de sud. Temps couvert.

Arrivé: steamship Knickerbocker, Kemble, à 2:30 P. M., de New York ; steamship anglais Amg Dora, Sinclair capitaine, à 2 P. M., de la Havane.

Parti: barque Albert, pour le Havre ; barque Vida de Llanes, pour Barcelone ; goélette Anna, pour Rosen.

## BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 3 mai 1878.

*Compte d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.*

| | Echanges. | Balances. |
|---|---|---|
| 27 Avril..... | $2,649,020 36 | $128,500 60 |
| 29 Avril..... | 1,068,110 33 | 120,175 62 |
| 30 Avril..... | 1,221,010 77 | 166,422 06 |
| 1er Mai..... | 1,154,455 12 | 179,601 57 |
| 2 Mai..... | 1,079,984 43 | 165,624 84 |
| 3 Mai..... | 927,070 56 | 125,411 40 |
| Total cette semaine..... | $8,201,771 60 | $888,205 48 |
| Total la semaine dernière..... | 7,040,281 22 | 952,121 27 |
| Total le mois précédent..... | 7,347,614 96 | 826,923 67 |

Les consolidés de l'Etat étaient, à la clôture, aux mêmes taux que la semaine dernière ; les bons à prime étaient un peu plus forts.

Les bons consolidés de l'Etat se sont maintenus à 35 1/4 à 40 1/4. Il ne s'est rien fait d'important.

Les certificats et les mandats ont été calmes, sans variations positives.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 7 à 8 pour cent par an, les Nos 1 à 9 à 10, les Nos 2 nominaux, les prêts reposant sur des garanties collatérales à 6 à 8, le papier hypothécaire Nos 1 à 8 1/2 à 10, le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 100 1/2 à 100 3/4 contre 100 1/2 à New York, et fermé aux taux d'ouverture, sur les deux places. On a vendu, $1,000 à 100 5/8 et $2,500 à 100 3/4.

Les seules opérations (annoncées) de sterling sont : 8000 et 9000 livres nominalement à 485 à 485 1/2. Dans les francs, 150,000 et 400,000, en change de commerce, à —

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 484 1/2 à 485 1/2 le demandant et le clear No. 1, — à 488 1/2 les traites des banques,—à 489 le tout des banques aux compétiteurs ; les francs, à 5.18 1/8 à 5.17 1/2 les traites du commerce.

Les ventes annoncées de change à vue sur New York ont eu lieu à 1/8 à 3/32 pour cent de prime.

**Ventes du New Orleans Stock Exchange**

1er appel à 10 A. M.

| | |
|---|---